

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage convocation : 30/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	2	0

N°2026-02-09

Révision de l'autorisation de programme concernant la construction de la médiathèque intercommunale située sur le territoire de la commune de Le Grau du Roi - Budget principal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAUJLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n° 2021-12-147 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à l'autorisation de programme pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Le Grau Du Roi dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune, et ses révisions :
 - Délibération n° 2022-03-34 du conseil communautaire du 24 mars 2022,
 - Délibération n° 2023-03-22 du conseil communautaire du 30 mars 2023,
 - Délibération n° 2024-03-31 du conseil communautaire du 28 mars 2024,
 - Délibération n° 2024-11-118 du conseil communautaire du 28 novembre 2024,
 - Délibération n° 2025-03-33 du conseil communautaire du 27 Mars 2025,
 - Délibération n° 2025-12-168 du conseil communautaire du 11 Décembre 2025.

Par délibération n°2025-12-168 susvisée, la Communauté de Communes a révisé l'autorisation de programme relative à la construction de la médiathèque de Le Grau du Roi, pour que le montant des crédits de paiement (CP) de l'année 2025 corresponde aux dépenses réellement effectuées.

Le dernier phasage délibéré des CP 2021 à 2025 est le suivant :

Montant global de l'AP	3 368 691.00 € TTC
CP 2021	4 644.00 € TTC
CP 2022	71 681.00 € TTC
CP 2023	946 517.22 € TTC
CP 2024	1 771 701,16 € TTC
CP 2025	563 147.62 €TTC
CP 2026	11 000.00 € TTC

L'intégralité des décomptes des travaux et des factures n'ayant pas été remis par les entreprises, la commune de Le Grau du Roi n'a pas été en mesure de nous refacturer le montant prévu avant la clôture de l'exercice 2025. Il est donc nécessaire de réviser une nouvelle fois cette autorisation de programme afin de basculer les crédits de paiement restants de 2025 sur l'exercice 2026.

Il convient donc d'abroger la délibération n° 2025-12-168, et d'adopter la révision de l'autorisation de programme, sans modification du montant total, en répartissant les crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	3 368 691.00 € TTC
CP 2021	4 644.00 € TTC
CP 2022	71 681.00 € TTC
CP 2023	946 517.22 € TTC
CP 2024	1 771 701,16 € TTC
CP 2025	532 080.62 € TTC
CP 2026	42 067.00 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal en section d'investissement sur l'opération 998.

Après en avoir pris part au vote, le conseil communautaire décide par :

- 23 voix pour,
- 2 voix contre (Mme PIMIENTO + procuration de M. CRESPE)
 - D'adopter la révision de l'autorisation de programme relative à la construction de la médiathèque intercommunale de Le Grau Du Roi - Budget Principal, dans les conditions ci-dessus évoquées,
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**



Page 2/2

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification